



Le Chef de Cabinet

Paris, le 19 SEP. 2016

Réf. : 16-024021-D / JFB



Monsieur le Secrétaire Général,

Monsieur Bernard CAZENEUVE, ministre de l'intérieur, a bien reçu votre correspondance par laquelle vous lui faites part, au nom de votre organisation syndicale, de vos propositions concernant l'habilitation et l'équipement des policiers en matière d'armement.

Vous proposez d'une part, de pallier les carences des structures d'entraînement au tir, en ayant recours à l'ensemble des stands de tir civils au moyen d'une convention avec le ministère de l'intérieur et d'autre part, la possibilité d'adapter l'arme individuelle pour optimiser son efficacité face à une menace terroriste.

RÉPONSE DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR À NOS PROPOSITIONS

→ **Sur l'équipement des policiers en matière d'armement** (*adaptation de l'arme individuelle pour optimiser son efficacité face à une menace terroriste*)

D'après une première étude, la mise en place d'un dispositif sous le canon supportant une lampe tactique et une visée laser aurait un coût trop important...

«Par conséquent, dans le contexte budgétaire actuel, cette adaptation de l'arme des policiers n'est pas envisageable.»

Par contre, la DGPN mène actuellement une réflexion concernant une nouvelle arme d'épaule en calibre 9mm en remplacement de l'actuel PM, qui à l'instar du fusil d'assault HK g36, sera munie d'un dispositif d'aide à la visée.

«Cette dotation spécifique sera de nature à accroître efficacement le potentiel opérationnel des policiers primo-intervenants.»

→ **Sur les carences des structures d'entraînement au tir en ayant recours à l'ensemble des stands de tir civils.**

Objectif de l'administration : mise aux normes des stands de tir dans le cadre du renouvellement de l'ensemble des armes longues.

La drcpn réalise un diagnostic précis et exhaustif des capacités existantes, qui doit être rendu avant la fin de l'année afin de déterminer un schéma pluriannuel de mise aux normes et d'optimisation des moyens.

«Cette analyse porte sur les capacités existantes des sites domaniaux mais également des sites de tir privés et/ ou mutualisés avec d'autres administrations.»

ALTERNATIVE Police Ensemble, améliorons notre quotidien !